

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

10726

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Mme OUADI Fathia

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

06.61.21.47.35

250 + 34,80

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur BOUKRY Jaouida
Dermatologue - Vénerologue
56, Bd El Jdid - Casablanca
20450 - Casablanca
INPE (091037887)

Cachet du médecin :

Date de consultation :

10 JAN 2021

Nom et prénom du malade :

FERZAA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur BOUKRY Jaouida
Dermatologue - Vénerologue
56, Bd El Jdid - Casablanca
20450 - Casablanca
INPE (091037887)

Le 10 Janvier 2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 JAN 2023	C2	1	- 250	INP : 0940311867 Dr. Véronique Bébianca 091037887

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 شارع البوادي، 2 لوك, ميدا عين تونس, تلف: 09 22 50 15 20	11/01/23	34.80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H		G		CŒFFICIENT DES TRAVAUX	
D			G		
25533412	21433552				
00000000	00000000				
00000000	00000000				
35533411	11433553				
		B			

[Création, remont, adjonction]

	<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession</p>	
	<p>DES SOINS</p>	
	<p>DATE DU DEVIS</p>	
	<p>DATE DE L'EXECUTION</p>	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BOUKRY Jaouida
 Dermatologue - Vénéréologue
 Diplômée de l'Université de Montpellier
 Médecine Esthétique
 et Chirurgie Dermatologique
 Allergologie Cutanée & Laser

الدكتورة بوكري جويدة
 اختصاصية في الأمراض
 الجلدية والتناسلية
 خريجة جامعة مونبولي
 طب التجميل والجراحة الجلدية
 الحساسية الجلدية لizer

Casablanca, le: 20/10/2013

M² = 22242

YOUNES

17,40x2

Demoval Cire

15 2m x 8g

8 · 1m x 8g

T = 34,80

صيدلية شارع المنصور
 PHARMACIE BOULEVARD DOHA
 89 Bis Rue 2 Lot. Mehdia Ain Chok
 Casablanca - Tel: 05 22 50 15 30

Docteur BOUKRY Jaouida
 Dermatologue - Vénéréologue
 56, Bd. El Joulane Ben Msick
 20450 Casablanca
 INPE (091037887)

10-000078 GlaxoSmithKline Maroc
 Ain El Aouda
 Région de Rabat
 PPV: 17,40 DH
 6 118000 161295

10-000078 GlaxoSmithKline Maroc
 Ain El Aouda
 Région de Rabat
 PPV: 17,40 DH
 6 118000 161295

56, شارع الجولان - حي المنصور - الدار البيضاء - ابن مسيك 20450 - الهاتف: 05 22 55 54 76
 56, Bd El Joulane - Hay El Mansour - Ben M'sik 20450 : 05 22 55 54 76